

Principaux éléments de problématique pour l'évaluation 2026 de l'IFPEN

Département Organismes – Novembre 2025

L'évaluation de l'Institut Français du Pétrole et des Energies Nouvelles (IFPEN) en 2026-2027 sera réalisée dans le cadre du *Référentiel d'évaluation des organismes de recherche* approuvé par le collège du Hcéres en octobre 2021.

Le rapport d'auto-évaluation de l'IFPEN sera remis au Hcéres avant le 25 septembre 2026, et la visite d'évaluation se tiendra en février 2027. L'évaluation portera sur la période 2021-2025.

En cohérence avec les attentes exprimées en amont par le ministère de tutelle de l'institut¹, par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par la direction de l'IFPEN, l'évaluation portera notamment sur les différents aspects de la transition de l'établissement vers les sujets concernant les énergies nouvelles et la modification de l'équilibre des activités entre nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et hydrocarbures. La conduite du changement sur l'ensemble des volets de pilotage de l'établissement constituera un centre d'intérêt majeur.

Ainsi, lors de cette évaluation, une attention particulière sera portée sur :

1 – la stratégie, la politique scientifique et technologique et la place de la formation

- la dynamique d'évolution de la politique scientifique et technologique de l'institut, les choix stratégiques qui ont été opérés et les résultats qui en découlent, à la fois dans les domaines des NTE et des hydrocarbures ;
- le pilotage des projets de recherche (capacités de priorisation, d'arrêt, etc.) ;
- les actions menées par l'institut en regard des principaux objectifs et engagements des COP 2016-2020 et 2021-2023, et comment il clarifie sa capacité à se saisir des NTE identifiées² dans le nouveau COP 2024-2027 ;
- l'IFP School, la façon dont elle a intégré les NTE, les réponses qu'elle apporte aux besoins des employeurs, l'évolution de sa reconnaissance internationale et sa place dans le modèle économique de l'institut.

2 - la politique partenariale

- les partenariats noués avec les principaux acteurs publics des énergies nouvelles, universités, agences de programmes thématiques, autres organismes (notamment le CEA) et les modalités de positionnement stratégique de l'institut dans ce domaine très concurrentiel ;
- les relations industrielles, le poids des entreprises historiques (notamment AXENS et TOTAL) et la place des nouveaux acteurs des NTE, notamment les formes et modalités de contractualisation ;
- les moyens déployés pour favoriser la création d'entreprises innovantes, les résultats obtenus, et le niveau de risque financier consenti par l'institut ;
- la stratégie européenne et internationale de l'établissement, son aptitude à lever des fonds européens et à se faire reconnaître au travers de nouvelles alliances.

¹ Ministère de la Transition Ecologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des Risques

² Captage et stockage de CO₂, recyclage des plastiques, éolien en mer, etc.

3 - le pilotage interne

- l'évolution du modèle économique de l'institut dans le contexte d'une diminution de la subvention de l'Etat, sa soutenabilité, les capacités d'investissement qu'il permet pour accompagner la mutation thématique en cours ;
- les modalités mises en œuvre en termes de ressources humaines afin de garantir les meilleures compétences dans le contexte de changement, au sein des personnels et à l'adresse des futurs recrutés ;
- le projet de déménagement sur le plateau de Saclay et comment l'établissement s'empare des enjeux stratégiques qui en découlent.